

JE SOUHAITE COMPRENDRE LE CALCUL DE MES MENSUALITES ANTERIEURES

MARS 2020

JE SOUHAITE ESTIMER LE CALCUL DE MES MENSUALITES A VENIR

choisissez la mensualité à venir à estimer

1er trimestre		Votre pension mensuelle théorique	Vos salaires ?	Vos allocations chômage ?	Vos indemnités journalières ?	Total de vos revenus mensuels	Vos revenus trimestriels	Votre STMC ?	Comparaison entre vos revenus trimestriels et votre STMC	
Mois 1	septembre 2019	903,35 €	2 077,00 €			2 980,35 €	10 767,76 €	10 370,94 €	Premier dépassement	396,82 €
Mois 2	octobre 2019	903,35 €	1 993,57 €			2 896,92 €				
Mois 3	novembre 2019	903,35 €	3 987,14 €			4 890,49 €				
2ème trimestre							12 066,94 €	10 370,94 €	Deuxième dépassement	1 696,00 €
Mois 4	decembre 2019	903,35 €	2 815,43 €			3 718,78 €				
Mois 5	janvier 2020	903,35 €	3 270,73 €			4 174,08 €				
Mois 6	fevrier 2020	903,35 €	3 270,73 €			4 174,08 €				

2 trimestres consécutifs de dépassement = réduction ou suspension de votre pension

DETAIL DU CALCUL DE VOTRE PENSION D'INVALIDITE
POUR LA MENSUALITE DE :

MARS 2020

Pension mensuelle théorique moins dépassement mensuel*
*Deuxième dépassement trimestriel divisé par 3

903.35 € - 1 696,00 € / 3 = 565,33 €

BRUT

338.02 €